

« Combattre la polygamie de la

La seconde partie de l'évocation du parcours d'Hedwige Peemans – Pouillet retrace les combats féministes qu'elle a menés depuis le début des années quatre-vingt, dont celui pour l'individualisation des droits, principalement via l'Université des Femmes et le Comité de liaison des Femmes.

Propos recueillis par Valérie Lootvoet (UF et CSCE) et Yves Martens (CSCE) (1)

Dans la première partie de ce portrait (*lire Ensemble ! n°103, p. 96*), Hedwige Peemans-Pouillet nous a conté les épisodes de sa vie depuis sa naissance en 1933 jusqu'à son « entrée en féminisme » au début des années septante puis au dédoublement Grif-Université des Femmes en 1978, suite à un conflit avec Françoise Collin par qui elle était précisément « entrée en féminisme ». Le contexte de la fin des années septante est celui d'une austerité de plus en plus sévère, suite à la crise pétrolière de 1973, qui va cibler en particulier les femmes, ce qui sera l'occasion de fédérer les revendications de celles-ci.

Ensemble ! : Vous nous disiez que votre objectif en créant l'Université des Femmes en 1982 était de fournir une production féministe qui soit

coresponsable (avec Sara Masselang pour le côté flamand) du Service syndical des Femmes de la CSC mais aussi, tout comme Sara, de la coordination des actions des sans-emploi parce qu'à la CSC chaque « groupe spécifique » était tenu d'assumer aussi une action générale transversale. Dès le début, elle a cherché à articuler le militantisme syndical et le militantisme féministe. Elle m'a associée à ce combat qui correspondait tout à fait à ce que j'entendais par « un féminisme socialement utile » aux femmes vivant dans notre pays. L'un des premiers numéros des Cahiers du Grif (n°4 de 1974), consacré à l'insécurité sociale des femmes, reposait largement sur la participation de Miette. En 1975, grâce son intervention, j'étais devenue « chômeuse mise au travail » auprès du secrétariat de la Commission du Travail des Femmes, au ministère de l'Emploi et du Travail. Avec cette commission, nous avons organisé une journée d'étude sur le chômage des femmes dont j'ai pu utiliser les résultats pour un autre numéro des Cahiers du Grif, intitulé *Leurs crises, nos luttes* (n°16, 1977). Nous y dénoncions la surreprésentation des femmes dans le chômage à cette période où il explosait et la « chasse aux sorcières » qui accompagnait cette hausse.

A la fin de 1980, le gouvernement Martens IV (coalition sociale-chrétienne-socialiste) décide de convoquer une Conférence nationale du travail (CNT) avec l'idée de « mouiller » les partenaires sociaux pour faire passer en douce le plan de redressement déjà adopté au parlement. La CSC décide d'y emmener

Miette Pirard, qui depuis décembre 1976 était membre de la Commission spécialisée pour les femmes auprès de l'ONEm, pour la représenter sur la question du chômage. Miette est très mal à l'aise parce qu'elle sait ce qui se trame mais elle pense pouvoir opposer au projet gouvernemental de diminution des allocations de chômage des femmes une revendication de relèvement des allocations de chômage des isolés. Mais les choses ne se passent pas du tout comme elle l'espérait.

Cette Conférence nationale du travail, c'est celle qui va instaurer le fameux statut cohabitant ?

Exactement. Lors de la CNT, il est décidé de subdiviser la catégorie des « chômeurs non chefs de ménage », en une catégorie d'isolés et une catégorie de « cohabitants ». Cette dernière, regroupant à l'époque à plus de 80 % des femmes, était vouée à la discrimination : réduction des montants et exclusions plus fréquentes. (3) Miette Pirard, atterrée, appelle son homologue flamande Sara Masselang et lui dit : « *Tâche d'organiser une manifestation devant le palais d'Egmont, de façon à montrer à quel point les femmes ne sont pas contentes* ». Et Sara vient dans mon bureau à l'ANMC (4), proche du sien à la CSC, et me dit : « *Hedwige, je m'occupe de rassembler les syndicalistes, occupe-toi de rassembler les féministes* ». On a ainsi réuni une petite manifestation à la porte du palais d'Egmont : Jeanne Vercheval a réussi à entrer et y parler du mécontentement des femmes. En sortant de là, les manifestantes se sont réunies à la place Quetelet où se trouvaient les locaux du Grif-Université des Femmes. On décide des premières mesures à prendre, comme d'envoyer un télégramme aux syndicats. Cette

La catégorie de « cohabitants », regroupant à l'époque à plus de 80 % des femmes, était vouée à la discrimination

utile socialement aux femmes vivant en Belgique. Or, la période où est née l'association est riche en actualité sociale, et les femmes sont frappées en particulier.

Hedwige Peemans-Pouillet : Oui, on évoquait alors la « féminisation de la pauvreté ». (2) Dès le milieu des années 1970, Miette Pirard s'était associée à nos travaux (du GRIF donc à l'époque). Elle était à ce moment

Sécurité sociale »



Hedwige Peemans – Poulet est fin 1980 à l'initiative de la création du Comité de Liaison des Femmes (CLF).

action est à l'origine de la création en cette fin 1980 du Comité de Liaison des Femmes (CLF), notamment à mon initiative. Le CLF est devenu un groupe de pression assez efficace pendant plusieurs années. Côté flamand, il existait déjà le *Vrouwen Overleg Komitee (VOK)*, qui était très en pointe sur les questions féministes mais était composé de femmes qui, à titre individuel, n'assumaient pas de « représenter » les femmes. J'ai donc voulu, au contraire, que notre CLF soit plus représentatif des structures de pouvoir en Belgique, en regroupant des personnalités issues des groupes « femmes » des syndicats, des mouvements sociaux,

des partis politiques et des associations de femmes. Quelques femmes « expertes » y figuraient à titre personnel mais je voulais que nous ne soyons pas juste quelques expertes isolées. Il s'agissait de constituer, du côté des femmes, quelque chose qui représenterait la même chose que la concertation sociale au point de vue

national. Je me suis arrangée, dès le début, pour qu'il y ait toujours une socialiste avec moi à la tête du CLF. La première, c'était Raymonde Dury, qui n'est jamais venue en personne mais suivait de près nos activités et sa secrétaire nous disait : « *Elle est d'accord avec ceci, elle n'est pas d'accord avec cela, elle veut bien signer ceci, etc.* ». Bref, on pouvait compter sur elle.

Il faut voir la CNT de novembre 1980 comme la première des grandes opérations gouvernementales contre l'égalité entre hommes et femmes. En 1986, il y aura encore le conclave de Val Duchesse, en 1993, le Plan global et la Table ronde sur les pensions... Le Comité de Liaison des Femmes organise divers types de réactions. En 1982, reçu par le président de la CEE, il porte plainte contre la Belgique pour violation de la Directive 79/7 CEE sur l'égalité en matière de Sécurité sociale. La Commission entame une procédure contre la Belgique qui sera finalement citée devant la Cour européenne de Justice, laquelle donnera malheureusement raison au gouvernement belge pour la discrimination en chômage mais condamnera celle qui, entretemps, a été adoptée en incapacité/invalidité. Le CLF organise aussi des manifestations, des distributions de tracts (dont le fameux avis de décès de la Directive 79/7, voir p. 95), des visites ciblées aux principaux ministres concernés ou des débats publics. À chaque nouveau gouvernement, il

Constituer, du côté des femmes, quelque chose qui représenterait la même chose que la concertation sociale au point de vue national

adresse un mémorandum qui fait le point sur nos revendications. Il se met à organiser chaque année, autour du 8 mars, une journée-débat sur un sujet brûlant. La première concernait précisément le chômage des femmes où, grâce à la collaboration de Miette Pirard, diverses chômeuses ont exposé leur cas...



⇒ Au sein du CLF, nous avons un Bureau des Plaintes qu'animait Camille Pichault, juriste remarquable, qui avait été ma patronne quand je travaillais au Secrétariat de la Commission du Travail des Femmes. Grâce à Odile Quintin (Bureau pour l'égalité de la CEE), notre Bureau des Plaintes était financé par la Commission européenne pour susciter l'application des directives. Sur cette base, divers procès ont été menés dont certains gagnés devant des tribunaux du travail (Bekaert-Cockerill, UCL...), d'autres perdus devant des tribunaux de 1ère instance (par ex. celui des veuves de la fonction publique).

et d'éviter ainsi de devenir un outil d'applaudissement des décisions communautaires. Pendant plusieurs années, Fausta a réuni une quarantaine d'organisations de femmes des pays de la Communauté qui ont préparé un programme de travail. Elle a ensuite convoqué une assemblée générale qui devait adopter ce plan. Malheureusement elle a aussi convoqué des nouvelles membres qui, sans avoir préparé ni lu le programme, ont voté autrement que prévu. Un véritable *putsch* ! À partir de ce moment, j'ai boudé cette coordination qui est devenue le « Lobby européen des femmes » et a heureusement gardé certaines convictions très féministes.

Il y avait aussi des initiatives plus institutionnelles ?

Oui. J'ai déjà parlé de la Commission du travail des femmes à l'œuvre depuis 1975 et où j'ai travaillé pendant deux ans et demi. Miet Smet avait aussi créé, au ministère de la Santé publique et de la famille, une commission de l'émancipation sociale des femmes. Ensuite ces deux commissions ont été fusionnées en 2002 pour donner naissance d'une part au Conseil de l'Égalité des Chances entre Hommes et Femmes et d'autre part, à une administration intitulée l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes. C'est aussi Miet Smet qui a créé Amazone, lieu de rassemblement des organisations de femmes tant néerlandophones que francophones. Y figurent notamment l'Université des Femmes, la bibliothèque Léonie La Fontaine de l'Université des Femmes... Il est utile de rappeler que, pendant plusieurs années, les organisations féministes néerlandophones et francophones militaient la main dans la main...

C'est possible de garder son indépendance dans tout ça ?

Oui.. mais attention ! Ma vie n'est pas un long fleuve tranquille et le féminisme n'est pas un ronron de chat satisfait... Je suis plutôt prudente et évite de foncer tête baissée. Je dois souligner à nouveau qu'à cette

époque du féminisme, il y avait des femmes ayant du pouvoir qui soutenaient les féministes, j'en ai déjà citées plusieurs. Mes travaux sur l'individualisation des droits en Sécurité sociale ont ainsi bénéficié du soutien de Gaby Clotuche, Secrétaire générale du ministère de la Prévoyance sociale. Dans les partis politiques (je pense par exemple à la Commission femmes du PSC/cdH) et dans les syndicats, j'avais aussi des appuis. J'ai aussi pu, au gré de mes exposés, « tester » ce que j'avançais... Ainsi, « Vie Féminine » m'avait demandé d'occuper le poste qui lui revenait au sein du Comité consultatif pour le secteur des Pensions. Avant d'y pousser la revendication d'individualisation, j'ai pu réunir un groupe de femmes de « Vie Féminine » pour analyser concrètement les montants de leurs pensions et examiner quelle méthode proposer.

On sert parfois d'alibi aussi ?

Certes il m'est arrivé d'être un « membre quota » par exemple dans le Comité consultatif des Pensions complémentaires, simplement parce que le ministre avait dit « Je veux que le Conseil des pensions y envoie un flamand, un francophone, un homme, une femme ». Cela ne m'intimidait pas mais là, je n'ai pas réussi à me faire entendre.

Quelles recherches avez-vous menées pour fournir la production féministe que vous ambitionniez ?

C'est dans le cadre de mon travail professionnel que j'ai acquis tous ces savoirs. Quand j'étais attachée à la Commission du Travail des Femmes au ministère de l'Emploi et du Travail, j'ai appris tout le volet du chômage, du droit du travail... Quand j'ai travaillé aux mutualités chrétiennes, j'ai appris tout ce qui concerne l'assurance maladie-invalidité et les pensions des salariés... Puis, il y a eu des collaborations à des colloques ou des revues qui nécessitaient de s'informer. Je reviens à mes travaux sur l'individualisation des droits en Sécurité sociale. Cette recherche a démarré à partir d'un dossier sur la Sécurité



Raymonde Dury, ici dans l'hémicycle de Strasbourg en mai 1982, fut la première PS coprésidente du comité de liaison.

© COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 1982

Comment cette coordination se développe-t-elle ?

Le CLF a assez rapidement été reconnu, il sera membre du Conseil de l'Égalité des Chances, participera à la Marche mondiale des Femmes, etc. Mais auparavant, courant 1983, la Commission européenne voulant créer une structure « femmes », comme elle l'avait fait pour les « jeunes », nous, Liliane Versluys, comme représentante du VOK et moi comme représentante du CLF, avons été invitées par Fausta Deshormes (Commission européenne) à organiser la section belge de la coordination européenne des femmes. Nous avons essayé de donner à cette coordination une approche féministe

**Éviter de devenir un outil
d'applaudissement des décisions
européennes**

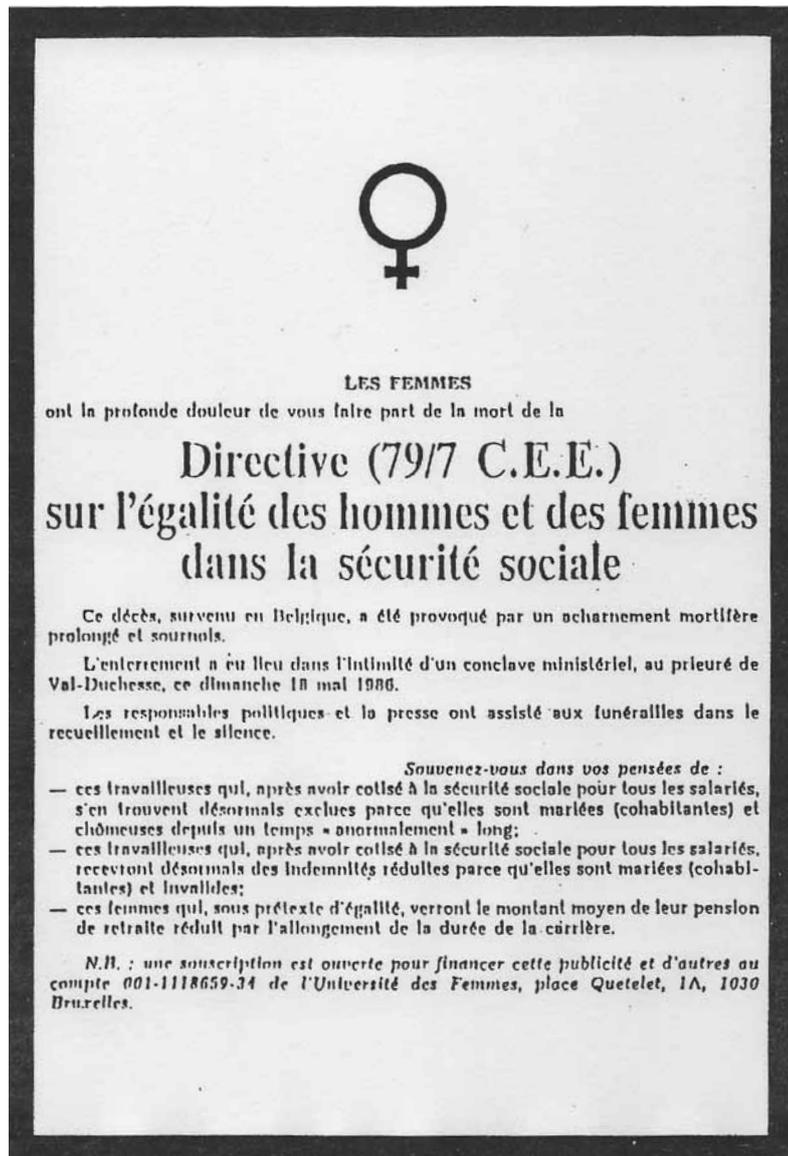
sociale dans les cahiers du GRIF avec comme point de départ les femmes qui n'y avaient pas droit ou avaient des droits réduits. Je visais dans ces travaux la suppression progressive des droits dérivés du mariage et le relèvement des droits acquis par le

Le féminisme n'est pas un ronron de chat satisfait

travail professionnel. La Sécu est un système d'assurances sociales pour lesquelles nous cotisons mais dans certains cas, le seul fait d'avoir une épouse/cohabitante à charge permet au titulaire d'une pension d'obtenir une majoration de celle-ci de 25% ! Par ailleurs l'assurance soins de santé est obligatoire mais beaucoup de titulaires peuvent assurer leur femme/cohabitante sans bourse délier ! Ce sont des désastres pour le financement de la Sécurité sociale mais aussi pour l'esprit de solidarité qui devrait habiter tous les adultes couverts par la Sécurité sociale. L'homme marié a intérêt fiscalement et socialement à ce que sa femme ne travaille pas ou peu (d'où l'importance du travail à temps partiel). S'il divorce et se remarie, il laisse son ex se débrouiller pour s'assurer en soins de santé tandis qu'il peut assurer sa nouvelle femme à nouveau sans bourse délier ! J'ai parfois appelé cela la polygamie de la Sécurité sociale.

Cela a toujours fonctionné comme cela ?

Non. avant la Seconde guerre mondiale, lorsque les assurances sociales étaient libres, beaucoup de travailleurs qui avaient une femme au foyer payaient une deuxième cotisation forfaitaire pour que leur femme ait droit aux soins de santé et à une pension de vieillesse personnelle... Après la guerre, quand l'assurance soins de santé est devenue obligatoire avec la création de la Sécu, pour faciliter la généralisation de l'assurance, le gouvernement a décidé que l'épouse au foyer du titulaire pouvait être assurée gratuitement. Fameux cadeau de mariage pour les hommes ! Aujourd'hui, une assurance individuelle à l'assurance soins de santé est possible sur base de l'inscription



Le fameux avis de décès de la Directive 79/7, réalisé par l'Université des Femmes.

au Registre national : la cotisation à payer dépend des revenus (déclaration fiscale) mais la gratuité est possible pour les personnes en dessous d'un certain seuil de revenus. Un collègue à l'INAMI m'a dit : « Tu vois Hedwige, avec l'inscription au registre national, on rencontre ton problème, chacun peut-être assuré individuellement ». Certes, les épouses à charge pourraient le faire mais, tant qu'elles peuvent être assurées gratuitement à charge de leur conjoint, évidemment qu'elles ne le feront pas. Mon problème n'est pas le fait d'avoir quelqu'un à sa charge mais qu'une adulte en capacité de travailler ou de contribuer soit assurée gratuitement. En outre, le système peut être détourné. Certains administrateurs de sociétés considèrent que les cotisations à payer sur base du registre national étant moins élevées, ils vont adopter cette voie tout en assurant gratuite-

ment leur femme... N'empêche que s'il y a divorce, l'épouse se trouve aussi sans assurance soins de santé. J'ai toujours préconisé qu'en cas de divorce, la femme puisse obtenir des dommages et intérêts et récupérer le montant dont son mari bénéficie

Viser la suppression des droits dérivés du mariage et le relèvement des droits acquis par le travail

cie parce qu'elle était à sa charge. Je plaide pour la même chose quand le père abandonne ses enfants, qu'il doive des dommages et intérêts à ses gosses.



⇒ Ces recherches faisaient l'objet de quel type de publication ensuite ?

J'ai eu plusieurs articles dans la « Revue belge de Sécurité sociale », la « Revue Politique du CEPESS », un dossier dactylographié de l'A.I. de la Sécurité sociale (Luxembourg) ou de la Communauté européenne, les publications à l'occasion de l'année internationale de la famille, etc. Je n'ai pas à me plaindre. Les dossiers des recherches financés par le ministère de la Prévoyance sociale sont multicopiés et peuvent être consultés à la bibliothèque de l'Université des Femmes.

L'essentiel de vos recherches ont donc porté sur l'individualisation des droits en Sécurité sociale ?

L'individualisation a vraiment été un vecteur permanent. Mais occasionnellement, j'ai traité d'autres sujets, souvent suite à une réaction presque épidermique. En entendant les femmes revenant en 1995 de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes de Pékin s'emballer pour le microcrédit, je me suis mobilisée contre cette fourberie. La moitié des féministes belges sont revenues en disant : « *Formidable, les femmes vont enfin avoir droit à l'emprunt* ». Mon sang ne fait qu'un tour et je leur dis « *Mais enfin, vous ne savez pas que l'endettement, pour les pays c'est une catastrophe ? Pourquoi est-ce que l'endettement des femmes, ça serait bon pour elles ?* » J'ai fait un article qui a eu



Miet Smet (ici dans l'hémicycle de Strasbourg en mai 1987) a créé Amazone à une époque où les organisations féministes néerlandophones et francophones militaient la main dans la main.

© COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES 1987

le sujet. Odile Quintin, responsable du service, m'a proposé de faire une recherche sur cette harmonisation. Je l'ai abordée en y intégrant l'harmonisation des responsabilités familiales et sociales. J'ai essayé de montrer que tout ce qui était rendu obligatoire, que ce soit dans l'aménagement du temps de travail ou dans d'autres sphères était favorable à l'égalité et

de quitter son emploi deux ans avant l'âge légal. Deux ans de temps libre, cela signifie qu'on peut assurer tous les mercredis après-midi pendant vingt ans ou prendre un deuxième mois de congés pendant dix ans, etc. C'est une mesure qui aurait offert un confort extraordinaire aux parents. Les femmes étaient toujours d'accord avec moi. Les hommes, absolument contre. Je n'ai pas été suivie : ma proposition a été détournée avec les mesures de conciliation entre les vies professionnelle et familiale sur une base volontaire. Et donc, 80% des temps de conciliation sont depuis longtemps évidemment pris par des femmes, ce qui raccourcit leur carrière, avec des conséquences terribles. Signalons cependant qu'à l'heure actuelle, la part des hommes progresse un peu.

Quid de l'avortement, qui est sans doute la question que le grand public associe le plus directement au féminisme ?

Pour moi, la question de l'avortement n'est pas dissociable de celle du désir d'enfant. On associe le droit à l'interruption de grossesse à un aspect biologique qui déterminerait l'existence de l'être humain. On dit : « *L'enfant n'est pas un être humain tant qu'il n'a pas autant de semaines* ». Personnellement, cela me dérange très fort, ça

Tout ce qui est obligatoire est favorable à l'égalité et donc aux femmes, tandis que tout ce qui est laissé au libre arbitre accroît les inégalités

un certain retentissement (colloque, traduction en Amérique latine, etc.).

Quand les organisations sociales se sont emballées pour la réduction généralisée du temps de travail, j'ai écrit des textes du genre : « travailler plus pour travailler tous ». J'ai aussi fait en 1984 une recherche pour l'Europe intitulée « *Le partage des responsabilités professionnelles, familiales et sociales* ». Le service pour l'Emploi et l'égalité des femmes de la Commission devait émettre un avis sur l'harmonisation des conditions de travail mais ses membres étaient divisés sur

donc aux femmes, tandis que tout ce qui était laissé au libre arbitre accroissait les inégalités. J'ai pris des exemples d'obligations comme celui de l'enseignement obligatoire qui a ramené beaucoup plus de femmes à l'école que d'hommes. Il m'a aussi été demandé quelles mesures je proposais et c'est ici que j'ai suggéré la création d'un « crédit de temps libre obligatoire » pour tous les travailleurs au cours de leur carrière professionnelle. J'ai donc proposé une réduction de 10 % à inclure dans l'ensemble de la carrière. Si on ne l'a pas pris avant la fin de sa carrière, on serait obligé

me blesse, par rapport au désir d'enfant que j'ai vécu. Dès que les règles sont interrompues, je me réjouis et souhaite la bienvenue à ce petit « arrêt de règles » sans attendre plusieurs semaines pour connaître son niveau de vie ! L'enfant doit sa naissance au désir de sa mère... Donc, ce qui est une violence faite aux femmes, c'est que la mère attende un embryon alors qu'elle ne veut pas d'enfant. Sa « liberté », c'est de désirer ou de ne pas désirer. Aujourd'hui, les femmes font de l'avortement un principe de liberté alors que la liberté c'est de ne pas avoir d'enfant quand on n'en veut pas et de n'en avoir un que si on le veut et quand on le veut. Quand cette liberté n'a pas été respectée, il est nécessaire qu'elle avorte le plus vite possible. Donc, j'aurais voulu que la question de l'avortement soit traitée autrement. c'est un point que je n'ai pas réussi à aborder au sein de mon entourage féministe. Il faut aussi replacer l'avortement dans une histoire longue. Dans l'Antiquité, le droit à « l'exposition » de l'enfant déjà né, c'était le père qui le détenait. Le père voit l'enfant, il lui plaît ou non, il le met à la poubelle ou pas. Plus tard, vont intervenir les morales interdisant toute forme d'infanticide, et l'on voit que les femmes recourent parfois à des formes déguisées d'infanticide. (5) La maîtrise de la fécondité s'est déplacée vers la prévention. Certaines méthodes supposent l'accord entre l'homme et la femme (coït interrompu, méthode Ogino-Klaus...) mais aujourd'hui, pour être certaine du résultat, la prévention doit être assumée par la femme elle-même. Les moyens contraceptifs ont été créés par des inventeurs masculins. Le poids d'une contraception efficace est entièrement aux mains des femmes. Or le désir d'enfant est lui aussi très individuel. Très inégalement réparti entre hommes et femmes. Cela alors que la plupart des adultes continuent à éprouver de manière un peu floue le désir d'enfant. Il faudrait le savoir avant toute relation sexuelle. Et savoir que c'est différent pour l'homme et pour la femme, que les conséquences sont aussi très inégalement réparties. Cela doit se discuter avant que l'enfant ne soit là. Je pense que si tu as dans ton utérus un enfant dont tu ne voulais pas et que tu l'avais exprimé, c'est aussi une forme de viol. Cela déplace la responsabilité de l'avortement. C'est un enjeu qui se joue avant la conception.

Au moment du départ à la retraite de Jean Hallet, président des mutualités chrétiennes, en tant que rédactrice en chef d'*En Marche*, j'ai préparé en hommage un recueil d'articles de sommités. J'y ai moi-même rédigé, sous le pseudonyme d'Isabelle Dufour, souhaité par la coordination, un article sur « Le désir d'enfant et la morale ». J'y ai fait une approche historique mais ai surtout insisté sur le caractère individuel du désir d'enfant, les deux membres d'un couple ne sont pas toujours sur la même longueur d'ondes et

cela doit faire l'objet d'une conciliation au point de départ. Cela doit se situer avant que l'enfant soit là. On ne parle donc évidemment pas des cas de viol. Mais je considère aussi que le viol est quelque chose de plus étendu que seulement le viol du sexe mais qu'il est étendu aussi au viol de l'utérus. Si tu as un enfant dans ton utérus dont tu ne voulais pas, à condition de savoir que tu n'en voulais pas avant, c'est aussi une forme de viol. C'est l'un de mes sujets de préoccupation mais politiquement ce n'est pas audible. ↗



UN MARI OU UN BON SALAIRE ? FÉMINISME EN SÉCURITÉ SOCIALE, UNE SI LONGUE MARCHÉ...

Recueil d'articles
d'Hedwige Peemans-
Poullet, 2010, 567 p.

Si l'inégalité formelle entre les femmes et les hommes semble avoir disparu des divers domaines du droit, il n'en va pas de même de toutes les discriminations indirectes. Ainsi, la sécurité sociale est marquée par de nombreux travers familialistes d'origine patriarcale qui affectent les femmes travailleuses. Au point qu'elles semblent encore toujours devoir hésiter entre un bon travail OU un bon mari.

Elles ne peuvent en effet cumuler complètement les droits de ces deux statuts. Par contre, celles qui ne travaillent pas peuvent acquérir, dès lors qu'elles sont ou ont été mariées, certains droits sociaux que les travailleuses, mariées ou non, pro-méritent par leur travail.

Du simple fait de leur situation familiale, les femmes qui ne tra-

vailent pas obtiennent des « droits dérivés » du mariage ou de la cohabitation légale présents ou passés. A contrario, pour les travailleuses, le fait d'être mariée ou cohabitante peut leur faire perdre des droits « directs ». Quel message le législateur envoie-t-il aux femmes? Certainement pas celui de la recherche de justice sociale.

Cet ouvrage retrace les revendications nées depuis les années 80 au sein d'associations de recherches (im-)pertinentes sur l'individualisation de toutes les branches de la sécurité sociale effectuées par Hedwige Peemans-Poullet. Celle-ci appuie son analyse sur l'exigence de faire respecter les droits sociaux individuels issus des contrats de travail individuels et donc de faire correspondre le droit social au droit du travail. Mais également sur celle de faire appliquer réellement, par la



Belgique, les Directives d'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière de sécurité sociale.

L'individualisation doit permettre un juste équilibre de la sécurité sociale grâce à l'égalité entre les travailleurs et les travailleuses. Ce combat des femmes est encore et toujours non abouti, malgré l'implacable démonstration des inégalités engendrées dans la sécurité sociale contemporaine que constitue ce travail majeur.

portrait de militante

Le dossier pour En Marche insistait sur l'individualisation du désir d'enfant.



Les chercheuses de l'Université des femmes et du Panel démographie familiale de l'Université de Liège ont mis en œuvre les banques de données du Panel démographie familiale (PSBH) et des Enquêtes santé en Belgique (1997 et 2001) pour cerner les conditions d'existence, de précarisation et de santé des femmes monoparentales en les comparant systématiquement à celles des mères vivant en couple.

⇒ Mais quid de toutes les femmes et même les hommes qui se retrouvent face à une grossesse non voulue mais par manque d'information, manque de connaissance ?

Je sais très bien qu'il y a un manque d'information, des filles jeunes qui se laissent avoir par de belles paroles ou par l'insistance du désir sexuel de l'homme. Des femmes aussi que le mari délaisse depuis longtemps, qui du coup ne prennent plus la pilule parce qu'elles pensent qu'elles n'en ont plus besoin et puis tout à coup l'homme se ramène et on sait qu'il suffit d'une fois... Tout cela, je le sais très bien, mais ça n'explique quand même pas cinq cents avortements par an en Belgique, plus ceux qu'on va faire aux Pays-Bas parce que le délai est dépassé. Donc pour moi,

il faut reposer la question de l'enfant. C'est le désir d'enfant qui fait la vie de l'enfant. Donc s'il n'y avait pas désir avant, l'enfant est mort-né dans le désir...

Donc l'avortement est logique dans ce cas-là ?

Oui l'avortement est logique dans ce cas-là mais il n'est pas pratiqué comme un mort-né du désir, comme un échec du désir. Il est pratiqué sur le mode : « J'ai bien le droit, c'est ma liberté ». Or, comment faire pour que les femmes revendiquent l'autonomie en général,

alors qu'elles n'ont pas d'autonomie par rapport au désir d'enfant ? Je ne le sais pas. Mon début de réponse est cette réflexion sur l'individualisation du désir, que j'ai abordée évidemment avec une approche historique.

Mais en cela vous ne remettez pas en cause le droit à l'avortement ?

Bien sûr que non. L'avortement vient confirmer ce non-désir d'enfant. Mais c'est une confirmation tardive, trop tardive.

C'est-à-dire que vous placez le curseur décisionnel bien avant ? Et de façon philosophique ?

Oui bien avant. La dignité de l'enfant n'est pas celle d'une existence biologique où on peut dire : « À partir de là, c'est un être humain ». L'enfant est un être humain dès que tu le désires. La question est de savoir comment les femmes peuvent se penser en tant que mère ou en tant qu'adulte qui n'aura pas d'enfant ? Si c'était plus clair et précis chez les femmes, le recours à l'IVG se penserait d'une autre manière. La pilule du lendemain est un outil utile, cela permet de rattraper un moment d'égarement ou un accident de capote comme on dit... Mais cela reste un pis-aller par rapport au désir d'enfant.

Une femme qui garde son enfant, si le père n'assume pas ses responsabilités, c'est l'une des causes du problème de plus en plus criant des familles monoparentales...

Avec Marie-Thérèse Casman et Marjorie Nibona de l'ULiège, j'ai travaillé là-dessus en 2005. Nous avons réalisé de nombreuses interviews de femmes monoparentales à partir de listes du CPAS de Liège. Certaines de ces femmes avaient vraiment voulu avoir un enfant mais sans nécessairement vouloir de cet homme-là comme père. Elles disaient des choses comme : « Il est drôle, il m'amuse, mais je ne veux surtout pas qu'il soit le père de mon enfant et je ne veux surtout pas qu'il l'éduque, qu'il lui donne ses mauvaises manières de boire et de se droguer ». C'était très intéressant de voir la lucidité de certaines de ces femmes, monoparentales par

choix. Mais, fondamentalement, la plupart de ces femmes vivaient avec un ou des enfant(s) dont le père n'assumait pas ses obligations parentales. Donc, au lieu de parler de femmes monoparentales, on devrait dire « femmes avec enfants de pères défaillants ». Parce que si le père est honnête, qu'il paie sa pension alimentaire, qu'il applique ce qui a été décidé dans le jugement du tribunal, je ne sais pas s'il faut parler de femmes monoparentales. Moi je dis que c'est une expression qui cache le père défaillant. Alors même que le père, s'il paie une pension, il peut la déduire de ses revenus, tandis que la mère qui va au magasin pour acheter de la nourriture pour son enfant qui est chez elle, elle paie le prix plein et elle ne peut rien déduire. C'est aussi une discrimination majeure.

D'autres sujets de recherche ?

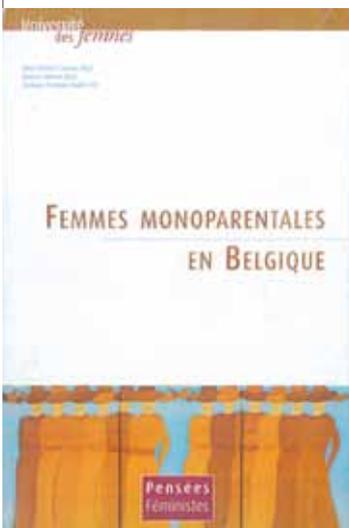
J'ai consacré tout un temps à travailler contre le microcrédit, comme je l'ai déjà dit. L'engagement pour le microcrédit, cela revient par

S'il n'y a pas désir avant, l'enfant est mort-né dans le désir

vagues, un peu comme celui pour l'allocation universelle. Elle est toujours là, au bord du chemin, prête à rebondir à la moindre occasion. Évidemment pour contrer l'allocation universelle, avec ma connaissance de la Sécurité sociale, c'est assez évident, surtout que les arguments de ses partisans sont souvent assez ridicules. (7) Mais quel rouleau compresseur : il n'a pas fallu quinze jours de crise Covid pour que ça revienne de nouveau à la Une. On a eu droit à « Vous avez vu tout ce chômage temporaire, alors que s'il y avait une allocation universelle, ça serait si simple ». C'est un vrai virus aussi ça. Même si le projet d'allocation universelle a subi un gros revers avec l'échec du candidat du Parti socialiste à la présidentielle en France ou avec la fin brutale de l'expérimentation en Finlande, ses partisans restent toujours là avec leurs papiers sous la table. Il faut toujours regarder s'ils n'ont pas levé le coin du tapis pour laisser sortir le monstre.

Des regrets ?

Mes principaux regrets concernent surtout le peu de résultats par rapport





Marie-Élisabeth Belpaire, dite Mamieke (1853-1948), avait le projet, non abouti, de créer pour les femmes un véritable « pilier social chrétien ».

à nos revendications... Aujourd'hui, si le féminisme et l'égalité entre hommes et femmes sont évoqués à tour de bras, le contenu s'est dilué. Or les discriminations en termes de droit du travail (salaires, conditions,...) et de Sécurité sociale restent d'une profondeur insoutenable et documentée. J'en prends pour exemple la journée d'étude organisée en 2008, sous les auspices de Joëlle Milquet, alors vice-Première ministre et ministre en charge de l'Égalité des chances, qui était entièrement consacrée à l'individualisation des droits en Sécurité sociale avec d'excellents experts et l'aveuglant poids des chiffres... Mais rien n'a changé... On n'a cessé depuis plus de vingt ans de réformer la Sécu en profondeur mais jamais rien du point de vue de l'individualisation des droits. Et personne ne soulève la question...

Il y a aussi des terrains qui restent en friche, comme celui de la fiscalité, le quotient conjugal, les déductions fiscales pour enfant à charge... Il reste aussi des fausses « vaches sacrées ». J'ai par exemple voulu proposer davantage de justice sociale dans le système d'indexation. Beaucoup de travailleuses sont choquées par l'indexation des salaires : quand il y a une indexation de 2%, la travailleuse qui gagne 10 reçoit 0,2 en plus en euros sonnants et trébu-

chants, tandis que son patron qui gagne 100 engrange 2 euros. Une différence énorme ! Ces travailleuses se rendent bien compte que cela ne couvre pas les dépenses supplémentaires de leur propre consommation mais peut-être mieux celles de l'augmentation du whisky de la grande bourgeoisie. Évoquer la question est immédiatement réfuté par : « *On ne peut pas toucher à l'index, si on touche à l'index, ils vont vouloir supprimer l'index* ». J'ai essayé d'appliquer à l'augmentation des pensions l'idée que les indexations de pension pourraient être inversement proportionnelles à la hauteur de la pension. Par exemple, pour une augmentation générale de 2%, on augmenterait de 0,2 les revenus supérieurs et de 4% les revenus inférieurs. Inaudible. Silence, on ferme.

Toute une partie du mouvement féministe jeune est dans une méfiance terrible de tout ce qui est institutionnalisation. Cela n'est-il pas problématique en termes de transmission ?

Absolument. Moi je me suis battue pour institutionnaliser, pour que naissent et fonctionnent des institutions du genre de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Je me suis battue parce que même en sachant qu'institutionnalisation signifie affaiblissement, qu'en géné-

ral seules les fondatrices sont féministes, j'ai toujours pensé que c'était la seule manière d'assurer une continuité. Sans cela, il y a peu de chances de conserver des archives, qu'il reste des traces de toute cette mobilisation. Il y a tant d'initiatives qui n'ont pas voulu s'institutionnaliser et dont il ne reste plus rien. Il y a eu un bouillonnement extraordinaire, avec plein

Au lieu de parler de femmes monoparentales, on devrait dire « femmes avec enfants de pères défaillants »

de groupes notamment au sein de la maison des femmes du Méridien et tout cela a disparu complètement. Tout ça s'est évaporé.

Sur certains sujets, il y a une absence ou peut-être même une disparition de la dimension dialectique. Comme vous le disiez tout à l'heure, dans la monoparentalité, on dit que les femmes sont pauvres toutes seules, comme les femmes se seraient prostituées « toutes seules ». Comme si l'homme disparaissait et donc que les femmes seraient



⇒ **juste dans des « libres choix », et qu'on envisage ça sans dimension dialectique.**

Sur la question de la prostitution, nous avons fait un voyage en Suède, avec des femmes de l'Université des Femmes. L'idée d'abolitionnisme est mal posée. Ce n'est pas l'abolition de la prostitution qui est en question, parce que dans ce cas on fait semblant de renvoyer dos à dos les hommes et les femmes. Ce qu'il faut abolir, c'est la transaction financière à propos du sexe. Le problème, c'est le comportement de l'homme, c'est l'argent qu'a l'homme pour se payer un plaisir sexuel, c'est le prostitué qui est le plus vieux métier du monde...

Le premier moteur de l'histoire, c'est le refus du capitalisme, le second, c'est le refus du patriarcat

Aujourd'hui, les parents ont la possibilité de donner à leur enfant soit le double nom, dans l'ordre qu'on veut, soit seulement le nom du père, soit seulement le nom de la mère. Or vous avez utilisé bien avant cette règle un double nom, était-ce un choix militant ?

Non, pas du tout. C'est suite à un incident. Quand j'étais assistante à l'UCL, mon patron signalait mes interventions par Madame Peemans. Ce qui me coupait de mon passé scolaire et du début de ma carrière professionnelle. J'ai donc décidé chaque fois que j'en avais la possibilité de signer avec mon prénom Hedwige, hérité de ma grand-mère maternelle, puis du nom de mon mari, puis de mon nom de famille. Bien m'en a pris lorsque j'ai dû chercher un nouveau patron de thèse, Jacques Le Goff, à qui j'ai pu présenter un CV de moi réunifié. Dans l'histoire, on a maints exemples où l'on choisissait le nom le plus élevé du point de vue social. C'était aussi une orientation assez univoque sociologiquement.

Dans l'histoire d'ailleurs on a vu des hommes riches mais pas nobles qui épousaient des femmes qui étaient pour capter leur titre.

Non, c'était souvent plutôt le contraire. Les hommes nobles mais pauvres essayaient de redorer leur blason en épousant des riches bourgeoises.

Au moment de votre thèse, vous revendiquiez une analyse marxiste. Qu'en fut-il ensuite ?

Je suis toujours marxiste mais pas naïve, c'est-à-dire que ce n'est pas parce qu'il n'y a pas eu de possibilité de développer du féminisme à l'intérieur des courants marxistes et du communisme que je changerai de conception quant à ce qui fait le mouvement de l'histoire. Le moteur de l'histoire, c'est la révolution des opprimés, des exploités. Dont les femmes sont la majorité. Donc le féminisme est un moteur de l'histoire. C'est le refus du patriarcat. Le premier moteur c'est le refus du capitalisme, le deuxième moteur, c'est le refus du patriarcat. C'est pour cela que l'histoire de ma grande-tante, Mamie Belpaire, m'intéresse beaucoup : elle voulait créer un pilier social-chrétien de femmes, pour les femmes et administré par les femmes. Les femmes auraient eu en même temps entre leurs mains toutes les branches socioéconomiques du mouvement ouvrier, les assurances sociales (mutualités, syndicats), ainsi que tous les niveaux de l'enseignement catholique, l'éducation permanente, etc. Ce projet a été étouffé et à l'heure actuelle, les branches féminines du mouvement ouvrier ont été coupées de leurs organisations socioéconomiques...

Les femmes dans les syndicats, ce sont des « groupes spécifiques », c'est questionnant.

C'est complètement ridicule. On relègue les femmes à des « groupes spécifiques » comme les sans-emplois, les transfrontaliers, les sans-papiers, les retraités alors que les femmes sont la moitié du monde.

Pendant tout le temps de votre carrière professionnelle, vous avez mené parallèlement tout ce travail, purement volontaire, purement militant, est-ce que cela a parfois posé des difficultés par rapport à votre employeur ?

Oui bien sûr. Il y a eu de fortes tensions à certains moments mais je dois dire que je suis une mutualiste convaincue et n'ai jamais lésiné sur mon travail de promotion de la protection sociale... Cela dit, les organi-

sations sociales-chrétiennes ont fait preuve de courage à mon égard...

On dit souvent que le féminisme, ce sont des vagues successives. Mais il y a des transmissions, des femmes qui se parlent d'une génération à une autre ?

Bien sûr qu'il y a eu des vagues : les suffragettes, l'IVG, la contraception, la libération sexuelle. Il faut au-delà chercher la continuité, le fil, même si c'est vrai qu'il y a des moments où il y a des accrocs qui se font dans le fil. Mais le problème de la vague, c'est qu'au bord de la plage elle n'est plus qu'un petit roulis bien sage...

Un mot de conclusion ?

Ma vie a été consacrée à la compréhension du présent à l'aide de l'histoire. Quand je suis entrée en féminisme, je me suis axée sur la Sécurité sociale, ce qui n'est pas la première des préoccupations de la plupart des féministes. Je me suis vite rendue compte que ce serait une longue marche, pour reprendre le titre de mon recueil. J'aurais voulu obtenir plus mais j'espère que les féministes d'aujourd'hui utiliseront ce travail pour atteindre davantage de résultats... □

(1) Nos remerciements chaleureux vont à Marcelle Diop (Université des Femmes) qui a assuré la retranscription brute de cette interview. Suite à divers problèmes de santé, cette seconde partie n'a pu, comme initialement prévu, paraître dans notre n° 104. Nous prions nos lectrices et lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

(2) En juin 1988, la section belge (VOK avec Liliane Versluys et CLF avec moi-même) de la coordination européenne des femmes, avait organisé, grâce au financement de la Fondation Roi Baudouin, un colloque sur la « Pauvreté des Femmes ». Les actes en ont été publiés.

(3) Aujourd'hui ces catégories s'intitulent cohabitants avec charge de famille (une majorité d'hommes), cohabitants sans charge de famille (une majorité de femmes) et isolés.

(4) Alliance nationale des mutualités chrétiennes

(5) L'étouffement involontaire dans le lit, le recours à de douteuses nourrices extérieures, montrent qu'elles ne voulaient pas de cet enfant...

(6) Lire Hedwige Peemans – Poulet, notice Belpaire Marie-Élisabeth, dite Mamie, sur <https://maitron.fr/spip.php?article226590>

(7) Lire Hedwige Peemans – Poulet, « Faire table rase : l'obsession simplificatrice », *Ensemble* n° 89, décembre 2015 et Hedwige Peemans-Poulet, « Revenu de base ECOLO : universel sans les femmes ? », *Ensemble* n° 97, septembre 2018.